

OPINION



Keith O'Donne
*Founding and
 managing partner*
 - Atoz

LE RÔLE CLÉ DU CONSEILLER FISCAL

Au cours des derniers mois, nous avons pu constater une pression accrue en matière de planification et de fraude fiscale. Ces deux concepts sont souvent confondus par les médias et les politiciens, parfois à des fins politiques. Notons d'abord que le métier de conseiller fiscal se limite – et s'est toujours limité – à la planification. Certains se sont interrogés sur la légitimité, la nécessité, voire la moralité du conseiller fiscal. Personnellement, je répondrai à deux questions: pourquoi existons-nous? Et pourquoi conseillons-nous? Pourquoi existons-nous? La relation entre le citoyen et l'État s'exprime de différentes manières, en fonction de la philosophie politique et de la constitution de l'État. Il existe, d'une part, des droits qui incluent la liberté individuelle, le maintien de l'ordre public, la représentation politique et la propriété privée; et, d'autre part, des obligations incluant le respect des lois, des droits des concitoyens et la contribution au budget de l'État. L'équilibre entre ces droits et obligations fait partie des défis qui définissent l'État moderne.

L'équilibre entre le respect des lois et libertés individuelles est un élément crucial (l'État ne peut conclure à la culpabilité du citoyen et l'emprisonner arbitrairement). Un équilibre analogue doit se retrouver dans la relation entre le droit à la propriété privée et l'obligation du paiement de l'impôt (l'État ne peut arbitrairement fixer et collecter l'impôt ou saisir les biens du citoyen). Afin de préserver l'équilibre entre ses droits et obligations, le citoyen doit pouvoir bénéficier du droit d'être convenablement conseillé et représenté dans ses relations à l'État. Le conseiller fiscal joue donc un rôle fondamental dans l'équilibre entre les droits et obligations du citoyen. Pourquoi conseillons-nous? À plusieurs reprises dans le débat sur la fiscalité, il a été soutenu que la planification fiscale était critiquable en soi sur un plan moral. Il a aussi pu être avancé que si le droit fiscal était suffisamment simplifié, alors il n'y aurait nul besoin de conseils spécialisés. Sur le plan moral, les entreprises et leurs conseillers doivent-ils faire de la planification fiscale? Pour une entreprise, l'impôt est une dépense comme une autre, réduisant d'autant

le bénéfice disponible qui aurait pu être réinvesti ou distribué aux investisseurs. Une mauvaise gestion des dépenses, y compris fiscales, compromet la pérennité de l'entreprise. En matière de simplification, nos clients et nous-mêmes sommes les premiers à demander plus de clarté dans les codes fiscaux. J'ai moi-même milité à plusieurs reprises en faveur d'une simplification aux niveaux européen et international, au sein des différents groupes de travail organisés par l'Union européenne ou l'OCDE, mais en vain. La politique fiscale est un outil des politiques sociale, économique et environnementale, sur le plan national et international, et reflète bien la complexité de ces dernières. Cette complexité nécessite le regard avisé d'un expert pour conseiller les individus ou les entreprises. C'est pourquoi notre responsabilité en tant que conseil est de guider au mieux parmi cet ensemble fascinant et complexe de règles. Il s'agit d'une responsabilité importante que nous exerçons avec fierté, au meilleur de nos capacités et dans l'intérêt de nos clients. ☘